

Séance spéciale du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 1^{er} mai 2006 à 19h30 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Jean-Guy Lafaille, délégué à la voirie - district #1
 Denis Gravel, délégué à l'administration - district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Absence motivée

Robert Beauchamp, délégué au transport - district #4

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Remplacement du réseau d'aqueduc – 61^e, 62^e, 63^e Avenue et bouclage 39^e Rue/programme Infrastructures-Québec/proposition/acceptation
- 3.- Levée de la séance

06-05-106

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
 Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-05-107

REPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC – 61^E, 62^E, 63^E AVENUE ET BOUCLAGE 39^E RUE/PROGRAMME INFRASTRUCTURES-QUÉBEC/ PROPOSITION/ACCEPTATION

ATTENDU QUE le 23 janvier 2006, le conseil municipal a adopté une résolution portant le numéro 06-01-028, autorisant la présentation d'un projet dans le cadre du programme de subvention Infrastructures-Québec;

ATTENDU QUE le 30 mars 2006, la Municipalité a reçu une réponse favorable à notre demande d'aide financière en vertu du Volet 2 du programme Infrastructures-Québec (IQ-301138);

ATTENDU QUE Infrastructures-Québec prévoit également bonifier cette offre dans l'éventualité où une enveloppe résiduelle additionnelle s'avérerait disponible d'ici la fermeture définitive du programme jusqu'à concurrence d'un montant maximum ne devant pas dépasser le coût des travaux du projet IQ-301138, soit 733 092 \$;

ATTENDU QUE le conseil doit accepter la proposition d'Infrastructures-

Québec afin d'obtenir cette aide financière;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet accepte la proposition d'Infrastructures-Québec et autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente ayant pour objet d'établir les modalités d'engagement entre les deux parties.

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet désire se prévaloir de l'offre de bonification du programme Infrastructures-Québec dans l'éventualité où une enveloppe résiduelle additionnelle s'avérerait disponible et ce, jusqu'à concurrence d'un montant ne devant pas dépasser le coût des travaux reconnus admissibles du projet IQ-301138, soit 733 092 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

06-05-108

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 19h40, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale